

Offshore : STOP aux navires sous pavillon fantôme

Faut-il attendre un accident grave pour agir ?!

Le navire Linda C devait intervenir comme « chien de garde » (surveillance du trafic) sur le chantier du Golfe de Gascogne d'interconnexion entre la France et l'Espagne.

Il a été bloqué le 22 mai par les Affaires maritimes car trop dangereux pour la sécurité de la navigation et l'environnement. Des travaux devront être réalisés avant que le navire reprenne la mer (voir article [Le marin](#)).

Ce bateau vétuste construit en 1974 fait partie de la flotte hollandaise Van Laar qui contourne les règles sociales, fiscales et environnementales en utilisant des pavillons de complaisance. Ainsi, le Linda C est immatriculé à Saint-Marin, un micro-Etat qui n'a même pas de façade maritime et surtout aucune réglementation contraignante.

Déjà en 2022, les marins du navire St John du même armateur Van Laar ont fait naufrage sur le chantier de raccordement du parc de Saint-Brieuc ! Ils ont été secourus mais on a frôlé la catastrophe...

Même s'il s'agit d'un sous-traitant de sous-traitant, RTE est co-responsable en tant que maître d'ouvrage du respect des droits des marins et de leur sécurité.

Il faut arrêter le dumping social en mer et contractualiser avec les câbliers le recours à des armateurs sous pavillon français au 1er registre.

Avec la CGT de la marine et des ports et docks, nous demandons le retrait des navires dangereux du projet Golfe de Gascogne et l'interdiction des pavillons de complaisance sur tous les chantiers Offshore.

Le 5 juin 2026